

# UN AVOCAT AU BOUT DU FIL POUR LES VICTIMES D'INFRACTION PÉNALE

Le barreau des Hautes-Alpes met en place un numéro de téléphone destiné aux victimes d'infractions pénales. Il leur permettra de trouver rapidement conseil et assistance afin de préserver leurs droits et d'organiser leur demande de réparation.

Les avocats du Barreau des Hautes-Alpes ont présenté le 12 juillet la mise en place d'un numéro de téléphone dédié aux victimes d'infractions pénales.

**Ce numéro**, le 06 85 45 12 26, fonctionne 7 jours sur 7, de 8h à 20h. " On a constaté à de nombreuses reprises, explique Maître Jérôme Garcia, le Bâtonnier de l'Ordre des avocats des Hautes-Alpes, qu'il manquait aux victimes la possibilité d'avoir un interlocuteur rapide et direct. De plus ces personnes sont souvent les plus fragiles et ont besoin d'une assistance simple et immédiate. "

La grande amplitude horaire (8h - 20h, 7 jours sur 7) démontre l'importance qu'attache l'Ordre des avocats à ce nouveau service. La vingtaine d'avocats, sur les 55 que compte le Barreau des Hautes-Alpes, qui se relayeront au bout du fil est particulièrement motivée. " Il s'agit tout d'abord de rassurer, explique Maître Karine Ghigonetto, maître d'œuvre de cette initiative. Ensuite, il faut agir très rapidement pour que la victime puisse préserver ses droits et organiser sa demande de réparation. "

En cas de comparution immédiate, le procès est organisé dans un délai extrêmement bref, parfois dans les heures qui suivent l'interpellation du responsable de l'agression. " Et là, on est témoin d'une sorte de rupture d'égalité entre la défense du prévenu et celle de la victime, détaille-t-elle. En effet, l'auteur des faits a droit à l'assistance d'un avocat, parfois commis d'office, dès sa mise en garde à vue, alors que la victime qui est convoquée parfois in extremis arrive devant le tribunal de manière dépourvue. Bien souvent elle ne sait pas formuler et encore moins évaluer le préjudice subi. Et lorsqu'un jugement est donné, il est difficile de faire machine arrière. L'assistance d'un avocat est précieuse. "

L'intérêt de ce numéro réside dans le fait d'avoir de suite un avocat au bout du fil. Il est



Maître Karine Ghigonetto présente le projet avec quelques-uns de ses homologues

soumis au secret professionnel et rôdé aux affaires pénales. Il conseillera alors la victime en lui expliquant la marche à suivre, les précautions à prendre, les documents à réunir, les expertises médicales ou autres à solliciter. " Parfois une agression peut avoir un impact sur la vie professionnelle de la victime, note-t-elle, il faudra alors rattraper le coup auprès de l'employeur. " Les infractions sont multiples. Il y a évidemment les actes de violence, mais cette assistance peut aussi être sollicitée en cas d'escroquerie, d'arnaque, d'accident de la circulation lorsqu'il l'auteur des faits commet une infraction pénale.

L'assistance d'un avocat peut s'avérer utile même dans les relations avec les assurances. Après un sinistre, ces dernières proposent souvent des

Ghigonetto, ces dernières sont souvent inférieures de 20% à ce que les victimes peuvent prétendre. " En effet, contrairement aux idées répandues, une indemnisation n'est pas le résultat d'un tarif forfaitaire. Elle s'appuie, au contraire, sur des évaluations de dommages précis, des ITT (incapacités de travail temporaires) et elles doivent être négociées. C'est un domaine très technique qui nécessite l'intervention d'un professionnel expert en la matière. La mise en place de ce numéro de téléphone est donc le maillon qui manquait dans la défense des victimes. " L'accès au droit et à l'avocat, résume Maître Karine Ghigonetto, c'est la mission du Barreau. "

Gabriel Nal